



PARC NATUREL MARIN DES ESTUAIRES PICARDS ET DE LA MER D'OPALE

Bureau du 12 janvier 2017

Délibération PNMEPMO_BUR_2017_25

Approbation de l'ordre du jour

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 à L. 334-5, R. 334-15, R. 334-33, R. 334-34 et R. 334-36,

Vu le décret n°2012-1389 du 11 décembre 2012 portant création du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu l'arrêté inter préfectoral modificatif 96/2016 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu la délibération PNMEPMO_2013_04 relative à l'élection des membres du bureau du conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu la délibération PNMEPMO_2013_06 relative à l'approbation des délégations de compétences du conseil de gestion au bureau du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu le plan de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale adopté au conseil de gestion du 10 décembre 2015, et par le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées le 24 février 2016,

Considérant que le quorum est atteint et que le bureau peut valablement délibérer,

Le bureau du Parc naturel marin adopte la décision suivante :

Article 1 :

Le bureau du conseil de gestion approuve l'ordre du jour consacré aux points suivants :

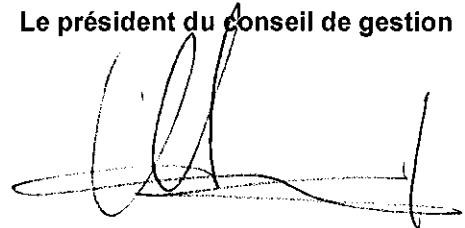
1. Approbation de l'ordre du jour,
2. Approbation du compte-rendu du bureau du 7 novembre 2016,
3. Présentation du budget prévisionnel 2017
4. Présentation du programme d'actions 2017
5. Etat des lieux sur le travail sur les indicateurs
6. Projet « Eoliennes en mer Dieppe et Le Tréport »
7. Présentation des projets Interreg dans lesquels le PNM pourrait être intégré
8. Points divers

Article 2 :

Le directeur de l'Agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Le 13 janvier 2017,

Le président du conseil de gestion

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Godefroy', written over a horizontal line.

Dominique GODEFROY